



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Journée nationale du 8 mai

Melun, le 05/05/2020

Cérémonies de commémoration de la victoire de 1945

La situation sanitaire et les mesures de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 ne permettront pas de tenir les cérémonies du 8 mai dans le format habituel.

Étant donné le caractère fédérateur de la commémoration et la nécessité de maintenir les restrictions de déplacement pour ralentir la propagation du virus, le Gouvernement a décidé de tenir des cérémonies en format restreint pour l'anniversaire de la victoire de 1945.

Il sera organisé une cérémonie départementale présidée par le Préfet au monument aux morts de Melun, le Préfet étant accompagné uniquement du maire de la commune.

Les parlementaires et les élus départementaux qui le souhaiteraient peuvent de leur côté venir déposer une gerbe ou se recueillir à un autre moment de la journée.

Pour les autres communes qui le souhaitent, elles pourront organiser un dépôt de gerbe, dans la limite de 5 participants (photographe et personnel municipal compris).

Dans les deux cas, ces cérémonies ne seront pas ouvertes au public ; il ne saurait y avoir d'appel à la population pour y participer.

Dans le département, les maires qui le souhaitent pourront déposer une gerbe, sans présence de public ni de porte-drapeau, devant le lieu habituel de la cérémonie.

En revanche, les seine-et-marnaises et seine-et-marnais sont invités à pavoiser leurs balcons ou fenêtres aux couleurs nationales.

**Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle**

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29

Mel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun

